



**Algérie Telecom - SPA**

Direction Opérationnelle des Télécommunications Ghardaïa  
Sous-Direction Technique  
Département Réseau Transport

Réf : AT/DOT47/SDT/DRT/05 /2025.

Ghardaïa le : 19 JAN. 2025  
19 JAN. 2025



**Monsieur Le Responsable du ETPH MOULAY MOHAMED YACINE**

**Objet : mise en demeure 01.**

**Monsieur,**

Suite au contrat n° **AT/DO47/SDFS/DAL/SACH/078/2024** relatif aux travaux de Raccordement de la Zone Industrielle OUED NECHOU par câble fibre optique, et en tenant compte des éléments suivants

- L'ODS de démarrage N° : **220/2024** du **07/11/2024**.
- Le délai contractuel fixé à **cinquante (50) jours** calendaires.
- Le PV d'ouverture du **17/11/2024**.
- Le taux d'avancement des travaux enregistré qui est à **60%**.

Votre entreprise, **ETPH MOULAY MOHAMED YACINE**, sise à **BERRIANE** et inscrite au registre du commerce N° : **47/00-4333202A13**, est mise en demeure de :

1. Prendre toutes les mesures nécessaires afin de rattraper le retard accumulé dans l'exécution des travaux.
2. Renforcer le chantier en moyens matériels et humains, afin d'assurer l'achèvement des travaux dans les plus brefs délais.

En cas de refus d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, et sans préjudice des autres recours dont dispose Algérie Télécom en vertu du contrat, des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront mises en œuvre.

**Veillez croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les plus respectueuses**

Signature  
19 JAN. 2025  
ALGERIE TELECOM  
Direction Opérationnelle des Télécommunications de Ghardaïa  
CHARGE DE COMMUNICATION  
Ghardaïa